



Travaux d'étanchéité d'un encorbellement

Par **marie odile V**, le **17/10/2015** à **12:04**

Bonjour,

Je suis nue propriétaire d'un appartement à Paris. Le syndic m'annonce des travaux d'étanchéité alors que je n'ai pas été convoquée à l'Assemblée Générale où ils ont été votés. Je voudrais savoir si je dois payer ces travaux et s'ils sont considérés comme gros travaux. J'ai besoin de votre avis. Y-a-t-il un article de code qui permette d'interpréter les gros travaux et/ou une jurisprudence?

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement,

Marie Odile V